

122.11

BONIFACE (Xavier).

L'Aumônerie militaire française (1914-1962). Paris, Cerf, 2001, 526 p. (avant-propos de Mgr. J. Badré, préface de Y.-M. Hilaire) (bibliogr., annexes, index).

Au moment où l'approche du centenaire de la loi de 1905 active la réflexion sur le modèle français de la laïcité et sur son possible renouvellement, on lira avec le plus grand bénéfice cette étude extrêmement fouillée de l'histoire de l'aumônerie militaire française, de la Grande Guerre à la fin de la guerre d'Algérie. Fruit d'une thèse d'histoire préparée sous la direction de Y.-M. Hilaire, cet ouvrage parfaitement documenté ressaisit l'histoire d'une institution très ancienne : c'est en effet le Concile de Ratisbonne de 742 qui prévoit que les chefs militaires seront accompagnés d'évêques et de prêtres en nombre suffisant. Mais c'est la loi de 1889 ("les curés sac au dos") qui, en instaurant le service militaire des prêtres, ouvre paradoxalement la voie à la formalisation de la présence des institutions religieuses dans l'institution militaire. L'engagement des aumôniers dans la guerre de 1914-1918 et jusqu'en première ligne (23 % des aumôniers congréganistes seront tués lors des attaques) jette les bases, dans des conditions d'assez grande improvisation, de la présence des religieux sur les théâtres d'opérations. Elle met en place les conditions contemporaines de la reconnaissance sociale et institutionnelle de l'aumônerie aux armées, pour les catholiques, les protestants et les juifs. La Seconde Guerre mondiale et la mise en place, à partir de 1945, d'une aumônerie du temps de paix, puis le déferlement des guerres de décolonisation rendant nécessaire un nouveau type de soutien spirituel aux militaires en opérations confirment l'essor d'une institution dont le premier trait est d'apparaître nettement dérogatoire par rapport au régime de la séparation. Elle comporte en effet, outre l'organisation d'une direction centralisée, la rémunération des ministres aux armées par l'État. Ce premier paradoxe – au regard du cadre formel de la laïcité – en croise une série d'autres qui concernent la définition même du rôle des aumôniers, appelés en principe à prêcher la paix au sein d'une institution vouée à faire la guerre. Ce paradoxe éthique croise le problème politique et pratique du degré d'autonomie dont peuvent bénéficier les ministres des cultes dès lors qu'ils sont nommés (après accord des autorités religieuses), soldés et administrés par la hiérarchie militaire. Doivent-ils une stricte obéissance à l'armée, ou bien conservent-ils leur liberté de parole ? Doit-on considérer l'aumônerie comme un service de l'armée en charge d'une mission culturelle auprès des soldats ? Ou

bien comme un organe confessionnel placé par les institutions religieuses au service des militaires ? Comment les aumôniers assurent-ils le double réglage éthique et politique de leur intervention ? Le grand intérêt de l'ouvrage est de suivre, de façon très minutieuse, la manière dont se posent et se règlent concrètement ces questions, sur le terrain, en fonction à la fois de la nature des guerres (guerre de défense nationale ou guerre coloniale), du contexte politique et des transformations des mentalités, au cours de la période considérée. De 1914 à 1962, l'aumônerie militaire connaît des transformations profondes : régie par une loi de 1880 toujours en vigueur, elle est devenue une institution permanente, structurée et militarisée. Dans le même temps, sa mission s'est définie et enrichie : le service culturel assuré auprès des soldats fidèles qui réclament l'assistance de l'institution religieuse dans les circonstances dramatiques du combat s'élargit en une mission de soutien spirituel et moral qui peut conduire l'aumônier à jouer un rôle d'intermédiaire entre la base et la hiérarchie militaire, qu'il éclaire sur le moral des troupes et auprès de laquelle il peut jouer un rôle de conseil éthique. Cette mise en perspective historique est particulièrement utile pour la prise en compte – du point de vue de l'institution actuelle de l'aumônerie – des données nouvelles qui transforment l'institution militaire elle-même : de la disparition de l'armée de conscription à la transformation de la nature des conflits, des technologies contemporaines de l'intervention armée aux dispositifs de la régulation militaire internationale, de la professionnalisation de l'activité militaire au renforcement des missions ordonnées au maintien de la paix et/ou au service des populations civiles. Elle est indispensable pour ressaisir les conditions dans lesquelles se pose aujourd'hui la question de la reconnaissance et de la gestion par l'État du pluralisme religieux dans l'armée, mise en avant au premier chef à travers le problème de l'institutionnalisation d'une aumônerie musulmane.

Danièle Hervieu-Léger.

122.12

BOUDON (Jacques-Olivier).

Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du XIX^e siècle, 1800-1815, Paris, Fayard, 2002, 368 p. (bibliogr., index).

Les Élités religieuses à l'époque de Napoléon, Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire. Paris, Nouveau monde éditions/Fondation Napoléon, 2002, 312 p. (bibliogr., annexes, cartes).

Un des principaux intérêts de cet ouvrage tient d'abord dans la balance qu'il parvient à